



Patrick Valentin,
fondateur



Qui sommes-nous ?

Le fonds de dotation « Entreprendre pour la solidarité » a été fondé en janvier 2009 à la suite de la loi du 4 août 2008. Il se nommait alors « Les Entreprises Solidaires ». Il me paraît intéressant de rappeler ces deux titres, ces deux définitions de notre projet, car elles sont inséparables.

Nous avons privilégié l'intitulé EplS que vous connaissez aujourd'hui car il nous a semblé que le verbe d'action « entreprendre » décrivait bien ce que nous voulons faire : mobiliser avec enthousiasme au service de ceux qui ont besoin d'aide. Les sujets ne manquent pas pour entreprendre et les innovations se succèdent au sein de notre groupe grâce à l'argent mutualisé. C'est une joie.

Pour autant je n'oublie pas le titre ancien « Les Entreprises Solidaires ». Ces deux titres sont comme le recto et le verso d'une même feuille : ils sont inséparables. C'est notre entente, notre solidarité qui permettent d'entreprendre avec l'argent de nos résultats mutualisés. C'est donc une entente extrêmement précieuse, elle est à la source de l'action. Solidarité entre nous et solidarité avec ceux qui ont besoin d'aide.

L'aide à apporter aux personnes fragiles, en effet, n'est jamais terminée, car la fragilité n'est pas seulement passagère, elle est multiforme et souvent à durée indéterminée. C'est pourquoi les entreprises solidaires ne cessent d'entreprendre et d'innover.

Sommaire

- Nos valeurs Page 4
- Nos actions pour l'emploi Page 6
- Nos actions pour le logement Page 8
- Nos actions pour la vie en société Page 10
- Le fonctionnement du fonds de dotation Page 12
- Financement de projets sociaux et solidaires Page 14
- Ancrage territorial et partenaires Page 16
- Associations membres Page 18
- Nous soutenir Page 20

Nos valeurs

Garder le développement, l'initiative et la liberté entrepreneuriale, comme un impératif, un devoir prioritaire, faire « tâche d'huile » lorsqu'une méthode est bonne et éprouvée. C'est l'objectif premier du fonds de dotation.

L'action d'EpIS ne s'enferme, ni dans une catégorie de la population (les personnes en situation de handicap, les personnes atteintes de troubles psychiques, les chômeurs de longue durée...), ni dans un mode d'intervention unique (ESAT, EI, SAVS*...)
car elle repose sur une revendication beaucoup plus générale et qui déborde toutes les spécificités.

* ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

* EI : Entreprise d'Insertion

* SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

“
Ayant eu la chance de participer à plusieurs belles aventures, celles de *La Cité*, *Emmaüs* et *Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée*, je peux témoigner que l'aventure de *Entreprendre pour la Solidarité* a une place unique : l'union des trois thématiques essentielles de l'emploi, du logement et de la vie en société y est vécue avec pragmatisme et humanité. EpIS est à la fois une famille chaleureuse et un ensemble d'entreprises expérimentées...
N'hésitez pas à nous rejoindre, vous y puiserez bien des richesses !



Bernard Arru,
Président





”

L'emploi
au coeur de
l'accompagnement

Nos actions pour l'emploi

**L'emploi est une source d'autonomie,
de dignité et d'insertion sociale**

L'adaptation et la valorisation du travail des personnes fragiles constituent les champs d'action privilégiés du fonds de dotation.

Les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail), les entreprises adaptées mais aussi les associations d'insertion de demandeurs d'emploi de longue durée sont au cœur de l'emploi des personnes accompagnées.

Ces entreprises associatives sont à but non lucratif, statut qui ne s'oppose pas à la profitabilité.

Les excédents d'exploitation permettent d'agir davantage en réponse aux besoins toujours urgents et jamais totalement satisfaits des personnes accompagnées.

”

En soudant on est capable de fabriquer des portails, des portes, des pièces pour l'industrie, pour de vrais clients.



Corentin,
futur
métallier
soudeur
T'CAP-T'PRO.



”

Un chez soi
adapté à
chacun

Nos actions pour le logement

Permettre le bien vivre

Individuel, semi-collectif ou collectif, long-terme ou temporaire, le logement doit être adapté aux souhaits de chaque personne, à son âge et à son degré d'autonomie.

Quel que soit le type d'accompagnement et de logement, l'objectif est toujours le même : favoriser la dignité, le bien-vivre de chacun et le respect de tous.

Environ 220 personnes sont actuellement logées sur 15 sites différents dans le Maine-et-Loire, les Deux-Sèvres et en Loire-Atlantique.

”

Je me sens bien dans mon appartement,
j'aime bien le jardin.



Geneviève



”

Vivre
pleinement sa
citoyenneté

Nos actions pour la vie en société

Source d'équilibre.

Les activités sportives, ludiques ou culturelles, mais également les week-ends découvertes ou les vacances, sont autant d'expériences de partage, d'entraide et de mixité sociale.

Service de tutelles et curatelles, club de sports et de loisirs, maisons de vacances, fermes pédagogiques, foyers occupationnels, sont autant de lieux qui permettent le vivre et le faire-ensemble selon les choix et les capacités de chacun.

”

Je réside dans un habitat inclusif. J'ai un studio indépendant. Dans les espaces communs, le partage, la solidarité, l'entraide, l'esprit familial, redonnent du sens à ma vie. Je passe une retraite paisible.



Jean-Cérard



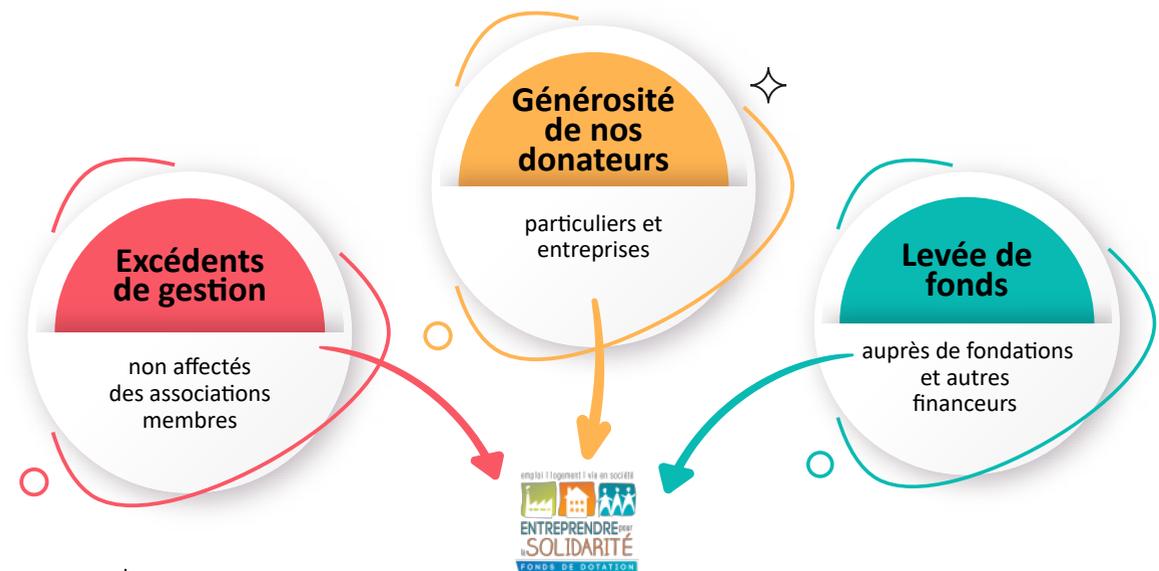
Le fonctionnement du fonds de dotation

Le Comité directeur du fonds de dotation est composé des présidents et des directeurs des associations membres.

Les projets peuvent être portés par les structures membres mais aussi par tout acteur œuvrant, sans but lucratif, en faveur de l'emploi, du logement et de la vie en société des personnes fragiles.

Entreprendre pour la Solidarité sélectionne les projets qu'il contribuera à financer par décision du Comité directeur qui se réunit régulièrement.

La qualité des partenariats créés avec les porteurs de projets apporte réactivité et souplesse pour l'initiative sociale et solidaire.



**Financer l'initiative,
l'innovation
et le développement
pour répondre aux besoins
des personnes fragiles**

EMPLOI - LOGEMENT - VIE EN SOCIÉTÉ

Financement de projets sociaux et solidaires

Le fonds de dotation permet le financement et la réalisation d'une ou plusieurs missions d'intérêt général, mises en œuvre par des organismes sans but lucratif dans le cadre d'activités contribuant à l'entrepreneuriat social et l'Economie Solidaire. Les frais de fonctionnement n'excèdent pas 7% des fonds affectés aux projets.

4 500 000 €

affectés aux projets entre 2009 et 2020

dont 745 000 €

grâce au soutien de donateurs, fondations, subventions...
Pour compléter la solidarité inter-associative

Le Comité Mécénat

une équipe mobilisée toute l'année pour soutenir les recherches de financements à l'initiative sociale et solidaire

Création d'un poste de responsable mécénat
en 2015

Création du fonds de dotation
en février 2009

”

55 projets soutenus en 10 ans



Légumerie ESAT Kypseli
St Barthélémy d'Anjou (49)

Atelier d'épluchage et taillage de légumes frais, conditionnés pour des entreprises de restauration et collectivités locales



La ferme de Nat
Broc (49)

Lieu de répit et de médiation animale de l'association Espérance



Revie-Verre
Avrillé (49)

Chantier d'insertion pour le recyclage de verre plat



Le Chenêt, maison de La Cité
Daumeray (49)

Hébergement de personnes en situation de handicap social, physique ou psychique



Le site des Biscottes
Les Ponts de Cé (49)

Pôle de structures d'économie sociale et solidaire



T'CAP-T'PRO école de production
Saumur (49)

Formation professionnelle de jeunes en difficulté dans le système scolaire classique



Pailles en Paille ÉcoÉtang
Brissac Loire Aubance (49)

Atelier entreprise adaptée de fabrication de pailles naturelles



Maison Gallieni
Les Ponts-de-Cé (49)

Habitat inclusif pour 10 résidents



TZCLD - ESIAM
Mauléon (79)

Création de Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée dans l'Ouest de la France

Ancrage territorial

1^{er} fonds de dotation créé en Maine-et-Loire en 2009, Entreprendre pour la Solidarité contribue au dynamisme du territoire.

”

Connaître ce collectif de structures qui oeuvre pour la solidarité locale est essentiel pour la formation de nos étudiants. Nous sommes ravis de créer des ponts entre la formation et le milieu professionnel par les rencontres et collaborations (accueil en stage, intervention auprès des étudiants ...)

Sophie, responsable pédagogique à l'IFF Europe 

”

Depuis sa création en 1970, RESTORIA soutient EpIS, c'est un mécénat qui va bien au-delà du don financier. Nous avons tissé des liens proches pour les soutenir dans leurs projets et dans la vie des associations. Notre objectif commun est bien sûr de contribuer à une société plus solidaire et inclusive sur nos territoires.

Laëtitia, ambassadrice RSE chez Restoria



”

La connexion avec des acteurs locaux de notre écosystème est essentielle.

Leroy Merlin Angers est fier d'entamer une belle aventure avec le groupement EpIS : convention d'achats solidaires avec EITA, réemploi et don de marchandises à la Ressourcerie des Biscottes, insertion et passerelles vers l'emploi.

L'enjeu : faire émerger de nouveaux modèles pour déployer des solutions innovantes pour un habitat et un emploi durables au service des publics en fragilité du territoire.

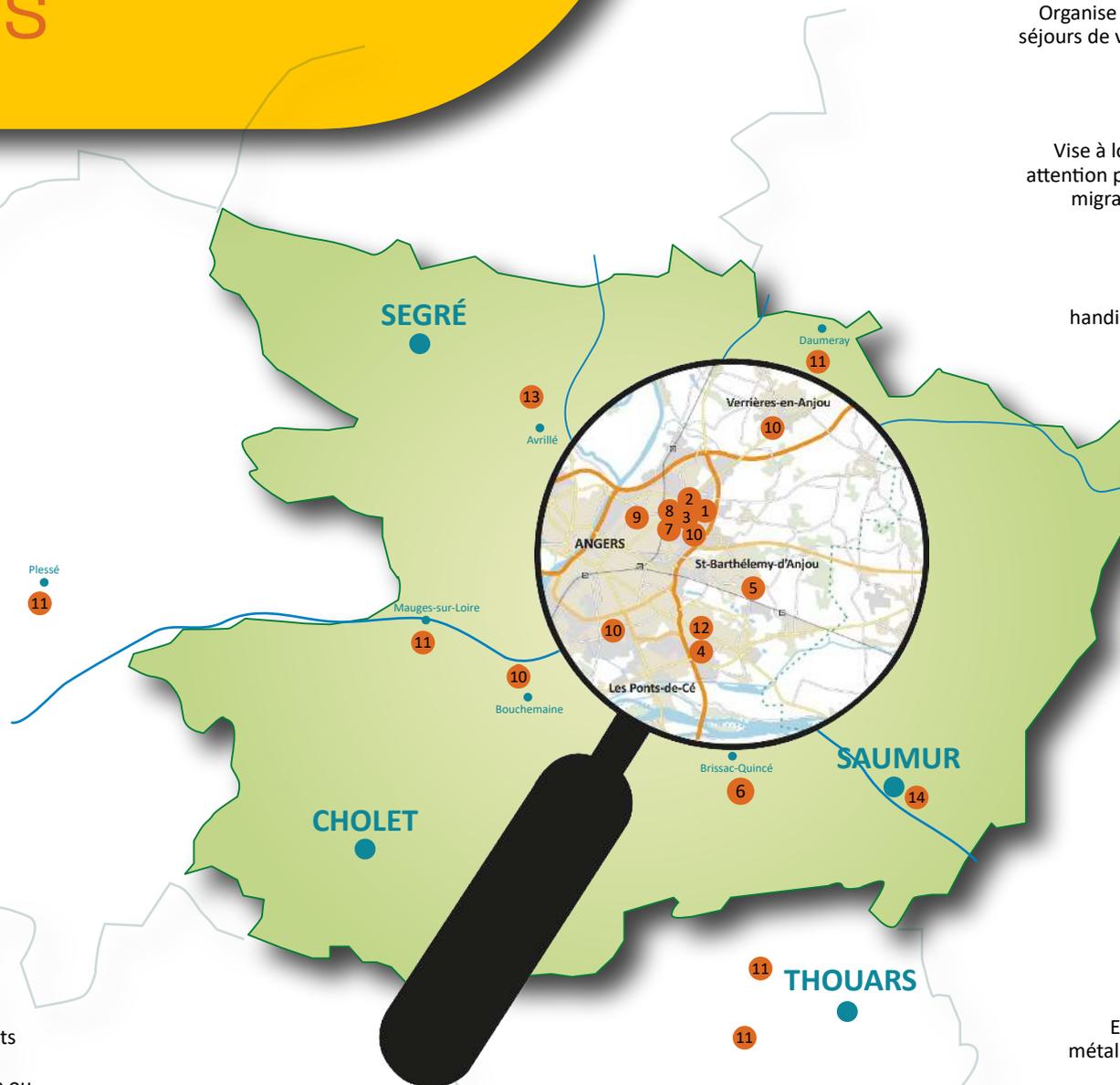
Mickaël, directeur magasin Leroy Merlin Angers



Associations membres

Pour en savoir plus, visitez notre site
www.entreprendrepourlasolidarite.fr

- 1 AGLAES**
Gère principalement des logements adaptés pour des personnes fragiles
- 2 AITA**
Fonctionne comme une agence d'intérim pour des personnes éloignées de l'emploi
- 3 ASPHA**
Spécialisée dans les services à la personne, elle réalise l'aide à domicile (repas, ménage, repassage...)
- 4 ATADEM**
Agréée pour la gestion de Tutelles, exerce des mesures concernant les personnes en situation de handicap
- 5 COLLECTIF 49**
Informe, œuvre, et milite pour que toute personne handicapée puisse recevoir un accueil et un accompagnement adapté à ses besoins et ses attentes
- 6 ECO ETANG**
Entreprise adaptée orientée vers les activités de plein air (camping, parc de loisirs...), elle emploie des personnes en situation de handicap
- 7 EITA**
Entreprise d'insertion qui propose différents services aux entreprises en employant des personnes en situation de précarité sociale ou professionnelle



8 ESPERANCE
Organise des loisirs, des sorties, des week-ends, des séjours de vacances et de répit à destination d'adultes en situation de handicap

9 ETHAPE
Vise à loger des personnes défavorisées, avec une attention particulière mais non exclusive aux familles migrantes (demandeurs d'asile, réfugiés, ROMs)

10 KYPSELI
Accompagne des adultes en situation de handicap en leur permettant de travailler, d'être logés et de vivre dignement en société

11 LA CITÉ
Regroupe 5 maisons accueillant des personnes en situation de handicap ou d'exclusion sociale pour un accueil temporaire ou permanent

12 RESSOURCERIE DES BISCOTTES
Accompagne des personnes vers l'emploi grâce à l'activité de son chantier d'insertion : collecte et valorisation d'objets et encombrants

13 REVIE-VERRE
Chantier d'insertion spécialisé dans le recyclage du verre plat (fenêtres)

14 T'CAP-T'PRO
Ecole de production formant des jeunes à la métallerie-soudure, y compris ceux en difficultés avec le système scolaire classique



”
Votre don
nous permettra
de faire plus

Pour faire un don ou en savoir plus sur les projets à soutenir, contactez Violaine et Nathalie :
06 48 64 28 62
mecenat@fonds-epls.fr
www.entreprendrepourlasolidarite.fr

Nous soutenir

Décidez librement de la contribution solidaire d'une partie de vos impôts

Votre don à titre personnel ouvre droit à une déduction de l'impôt sur le revenu équivalente à 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple: Pour un don de 50€ au fonds de dotation, le coût réel de votre don est de 17€ (déduction fiscale = 33€).

Au titre du mécénat d'entreprise

Vos versements ouvrent droit à une réduction d'impôt sur les sociétés égale à 60% du montant versé dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

Vous êtes imposable à l'IFI

Votre don est déductible à 75% du montant du don dans la limite de 50 000€. Nous vous remercions de nous contacter afin de vous indiquer les modalités de versement de votre don.

Léguer au fonds de dotation

En faisant bénéficier le fonds de dotation Entreprendre pour la Solidarité d'un don, d'un legs ou d'un contrat d'assurance-vie, vous nous permettez de financer des actions et des projets innovants en faveur de personnes fragiles. Implantées depuis de très nombreuses années dans le Maine-et-Loire, l'engagement et le savoir-faire de nos associations sont la garantie que le sens de votre démarche sera totalement respecté.

Taxe d'apprentissage

Vous pouvez choisir de déclarer comme bénéficiaires certaines de nos structures membres, habilitées à recevoir vos dépenses libératoires (13%). Pour en connaître les modalités, contactez-nous.

” Le fonds de dotation, comme plusieurs de ses structures membres, est soutenu par des bénévoles. Rejoignez-nous !



Faire un don en ligne par carte bancaire :



soutenir.
entreprendrepourlasolidarite.fr



”

Emploi,
logement, vie en
société,
EplS accompagne
1 200 personnes

emploi | logement | vie en société



ENTREPRENDRE pour
la SOLIDARITÉ

FONDS DE DOTATION

Contact

28 rue de la Gibaudière
49124 Saint Barthélémy d'Anjou
Tél : 02 41 60 34 82
mecenat@fonds-epls.fr
www.entreprendrepourlasolidarite.fr



Permettre l'INITIATIVE
en faveur des personnes fragiles
EN ANJOU

www.entreprendrepourlasolidarite.fr

